



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 20 DECEMBRE 2013**

**DATE DE CONVOCATION**

13 décembre 2013

**DELIBERATION N°68/2013/M-T**

**Portant soutien à la création d'une  
boulangerie dans la commune**

**L'AN DEUX MILLE TREIZE LE VINGT DECEMBRE À DIX SEPT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL** dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE** Maire.

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15  
PRESENTS : 10  
ABSENTS : 05  
QUORUM : 08  
PROCURATION : 00

**ETAIENT PRESENTS :**

Madame **Rosaline CAMILLE** 2<sup>ème</sup> adjointe  
Monsieur **Patrick LABEAU** 3<sup>ème</sup> adjoint  
Madame **Marcelline POPO** 4<sup>ème</sup> adjointe  
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale  
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère  
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère  
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller  
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller  
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller

**ABSENTS EXCUSES :**

Madame **Pauline TARCY** Conseillère  
Madame **Liliane CHAVERIMOUTOU** Conseillère

**ABSENTS:**

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1<sup>er</sup> Adjoint  
Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère  
Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller

Les conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application de l'article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur **Patrick LABEAU**, 3<sup>ème</sup> adjoint, a été nommé à ces fonctions qu'il a acceptées.



.../...

**Délibération n°68/2013/MT  
Portant soutien à la création d'une  
boulangerie dans la commune**

**Objet : Soutien à la création d'une boulangerie dans la commune.**

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Madame Christiane N'GUYEN VAN VAÏ a pour projet d'ouvrir une boulangerie – pâtisserie au Bourg de Montsinéry.

La création de cet établissement répond à une forte demande de la population qui dépend d'un approvisionnement en pain et autres, soit à Cayenne soit à Macouria.

Plus encore, la mise en place d'une telle structure dans notre commune revêt un caractère d'intérêt général.

En effet, les services proposés par ce commerce de proximité auront pour effet d'améliorer le bien-être de notre population.

Madame N'GUYEN VAN VAÏ ne compte pas se cantonner à vendre ses produits uniquement dans son fonds de commerce, elle compte également couvrir tout le territoire en desservant les écarts par le biais d'un véhicule.

A ce titre, elle nous sollicite pour une aide financière en vue d'acquérir un véhicule de type utilitaire en vue d'assurer à bien cette mission.

La valeur totale de l'acquisition du véhicule s'élève à 22 017,20 € (vingt-deux mille dix-sept euros et vingt centimes).

Comme il a été mentionné précédemment, ce service à la population revêt un caractère d'intérêt général et la collectivité de par sa compétence économique peut lui octroyer une aide conformément à l'article L. 2251-1 du code général des collectivités territoriales.

De plus, l'article L. 2251-3 du même code dispose qu'en vue « d'assurer la création d'un service nécessaire à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural, la commune peut accorder des aides, sous réserve de la conclusion avec le bénéficiaire de l'aide d'une convention fixant les obligations de ce dernier ».

Les décisions à prendre sont les suivantes :

- Approuver l'octroi d'une aide financière de 17613,76 € (dix-sept mille six cent treize euros et soixante-seize centimes) pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire au profit de Madame N'GUYEN VAN VAÏ en vue de la création d'une boulangerie - pâtisserie dans la commune.
- Autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.



**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121.23 et R.2121-9,

Vu le rapport de n°71/M-T/2013 portant Soutien à la création d'une boulangerie dans la commune;

Après avoir entendu ses explications et délibéré ;

**DECIDE :**

**Article 1 : APPROUVE** l'octroi d'une aide financière de 17613,76 € (dix-sept mille six cent treize euros et soixante-seize centimes) pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire au profit de Madame N'GUYEN VAN VAÏ en vue de la création d'une boulangerie - pâtisserie dans la commune

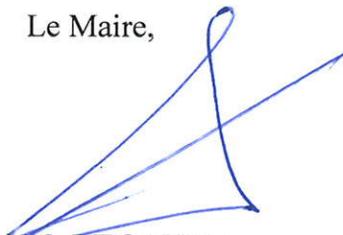
**Article 2 : AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

**ADOPTÉE PAR DIX (10) VOIX CONTRE ZÉRO (0).**

Pour certification exécutoire,  
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 20 décembre 2013



Le Maire,

  
**Patrick LECANTE**

Publication le : **07 JAN. 2014**

